

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 11 décembre 2023 à 18h15

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1 décembre 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE

Absents : David AMIEUX, Gilles JUGE, Valérie LANDRY BUCH, Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe de la Micro centrale au budget principal

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT prévoient que le résultat excédentaire du budget d'une régie locale chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial peut être reversé à la collectivité locale de rattachement dès lors que l'éventuel besoin de financement des investissements a été couvert.

Il a été prévu au budget un reversement de 36 900 €.

Considérant que le budget annexe de la micro centrale est excédentaire à ce jour à hauteur de 59 681.01 €, Monsieur le Maire propose de reverser cette somme à la commune

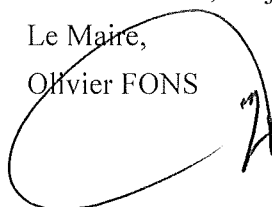
OBJET

Reversement de l'excédent d'exploitation du budget micro centrale au budget Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le reversement d'une partie de l'excédent de la micro centrale à la commune d'un montant de 36 900 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Olivier FONS



51/2023

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20231211-D512023-DE